

DECRET**Décret n° 99-329 du 29 avril 1999 modifiant le décret n° 97-356 du 17 avril 1997 portant création de l'Etablissement public du campus de Jussieu**

NOR: MENS9900712D

Version consolidée au 02 mai 1999

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 97-356 du 17 avril 1997 portant création de l'Etablissement public du campus de Jussieu,

Article 1A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Décret n°97-356 du 17 avril 1997 - art. 2 (M)**Article 2**A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Décret n°97-356 du 17 avril 1997 - art. 4 (M)**Article 3**A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Décret n°97-356 du 17 avril 1997 - art. 5 (Ab)**Article 4**A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Décret n°97-356 du 17 avril 1997 - art. 7 (Ab)**Article 5**A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Décret n°97-356 du 17 avril 1997 - art. 9 (Ab)

Article 6

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Décret n°97-356 du 17 avril 1997 - art. 10 (Ab)

Article 7

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Décret n°97-356 du 17 avril 1997 - art. 15 (Ab)

Article 8

A modifié les dispositions suivantes :
Crée Décret n°97-356 du 17 avril 1997 - art. 16-1 (Ab)

Article 9

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Décret n°97-356 du 17 avril 1997 - art. 17 (Ab)

Article 10

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Lionel Jospin

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,

de la recherche et de la technologie,

Claude Allègre

Le ministre de l'économie,

des finances et de l'industrie,

Dominique Strauss-Kahn

Le secrétaire d'Etat au budget,

Christian Sautter